Ville de Pecquencourt

ARRETE MUNICIPAL N°1315

Ville de Pecquencourt,
place du Général de Gaulle
59146 Pecquencourt

Téléphone : 03.27.94.49.80
E-mail : mairie@pecquencourt.fr
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT
Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales
Vu l'intérêt général
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité et de circulation à l'occasion de travaux pour la création d'un parking de covoiturage au Hameau d'Anchin par l'entreprise BALESTRA-LEMKE (59287 GUESNAIN) pour le compte de la SMTD.

ARRETE

ARTICLE I :
A partir du 30 juin 2023 jusqu'au 02 octobre 2023 le stationnement des véhicules sera interdit au hameau d'Anchin.

ARTICLE II :
Les véhicules en infraction par rapport aux dispositions seront mis en fourrière.

ARTICLE III :
Les panneaux indicateurs de ces interdictions seront mis en place par les soins de l'entreprise qui en assurera la maintenance tous les jours y compris samedi et dimanche

ARTICLE IV :
Les services de police seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, 27 juin 2023

Le Maire
Joël PIERRACHE

MAIRIE DE PECQUENCOURT (Nord)

les rubans du Patrimoine
BASSIN MINIER NORD - PAS DE CALAIS PATRIMOINE MONDIAL
Villes et Villages Fleuris LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE
Les Victoires du Paysage